

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 12 élus présents et 14 élus votants

ETAIENT PRESENTS : William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Vincent FREMONT, André JORDAN, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, Dominique HALLOT, Laurent MUDRY, Françoise JOCHUM, Yves DELALE et Sophie COTTET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : François MITHIEUX (procuration au Maire) et Kévin DELALE (procuration à André JORDAN), Rébecca VERMANT.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Vincent FREMONT

Le Maire demande aux élus s'ils approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 12 janvier dernier.

Sylviane COTTET DUMOULIN tient à signaler que c'est elle qui a interrogé le Maire sur le nombre de places de stationnement en moins suite à l'installation des moloks à l'EHPAD, et non Sophie COTTET comme indiqué dans le procès-verbal.

Le reste du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 janvier 2026 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des comptes financiers uniques 2025 des budgets suivants : principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres.
- Vote de l'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026 des budgets suivants : principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres.
- Adoption des budgets primitifs 2026 suivants : principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres comprenant :
 - la subvention d'exploitation au budget annexe des remontées mécaniques
 - la subvention d'équipement au budget annexe des remontées mécaniques
- Création d'un poste de vacataire au périscolaire
- Vente des 6 swincars - budget des remontées mécaniques
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DES BUDGETS SUIVANTS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT, REMONTEES MECANIKES ET POMPES FUNEBRES

Le Maire confirme que les comptes financiers uniques qui retracent l'ensemble des écritures comptables de l'année 2025 ont été arrêtés en collaboration avec le Service de gestion comptable de Thonon. Il rappelle que l'ensemble des procédures budgétaires sont entièrement dématérialisées par la Commune.

En raison d'un problème technique au niveau de la Direction Départementale des Finances Publiques, le dernier flux informatique du CFU du budget principal n'a été réceptionné que partiellement. Ceci empêche le Conseil municipal de voter ce soir les CFU 2025 car au regard du principe de l'unité budgétaire, tous les budgets doivent être votés lors de la même séance.

Le Maire confirme donc que le Conseil sera amené à voter les CFU 2025 lors de la prochaine séance.

VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025 SUR L'EXERCICE 2026 DES BUDGETS SUIVANTS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT, REMONTEES MECANIKES ET POMPES FUNEBRES.

Le Maire confirme aux élus que les résultats de l'exercice 2025 peuvent être votés et affectés de façon anticipée aux budgets 2026 :

Il présente ces résultats :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de la section de fonctionnement 2025 : excédent de 1 026 466.16 € ; inscrit en 2026 comme suit :

- 724 500 € en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 en recette d'investissement.
- 301 966.16 € au compte 002 en recette de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement 2025 : déficit de 724 345.59 € ; inscrit en 2026 au compte 001 en dépense d'investissement.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Résultat de la section de fonctionnement 2025 : excédent de 150 232.32 € ; inscrit en 2026 au compte 002 en recette de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement 2025 : excédent de 386 322.02 € ; inscrit en 2026 au compte 001 en recette d'investissement.

BUDGET REMONTEES MECANIKES

Résultat de la section de fonctionnement 2025 : excédent de 44 340.64 € ; inscrit en 2026 au compte 002 en recette de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement 2025 : excédent de 269 984.99 € ; inscrit en 2026 au compte 001 en recette d'investissement.

BUDGET POMPES FUNEBRES

Résultat de la section de fonctionnement 2025 : déficit de 19 080.12 € ; inscrit en 2026 au compte 002 en dépense de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement 2025 : déficit de 8 592.08 € ; inscrit en 2026 au compte 001 en dépense d'investissement.

Après discussion, les élus approuvent, à 12 voix pour et 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE), les affectations de résultat 2025 sur l'exercice 2026 pour les budgets mentionnés ci-dessus.

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 SUIVANTS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT, REMONTEES MECANQUES ET POMPES FUNEBRES

Le Maire confirme aux élus que les budgets primitifs de l'année 2026 ont été présentés en réunion le 26 janvier dernier.

BUDGET PRINCIPAL

Budget 2026 de la section de fonctionnement : 3 650 491.44 €

Budget 2026 de la section d'investissement : 6 922 899.85 €

Le Maire précise que ce budget, en investissement, comprend 3 020 998.34€ de crédits en recette et en dépense pour permettre d'effectuer des écritures comptables d'ordres nécessaires dans le cadre des opérations de vente de la Commune (bâtiment et terrain du 1001 route des Grandes Alpes et garages de l'ancienne MGEN, transformé en magasin de vélos).

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Budget 2026 de la section de fonctionnement : 1 190 500 €

Budget 2026 de la section d'investissement : 1 802 000 €

BUDGET REMONTEES MECANQUES

Budget 2026 de la section de fonctionnement : 959 690 €

Budget 2026 de la section d'investissement : 1 078 390 €

BUDGET POMPES FUNEBRES

Budget 2026 de la section de fonctionnement : 34 492.08 €

Budget 2026 de la section d'investissement : 43 084.16 €

Yves DELALE interpelle le Maire sur le budget principal car il considère que ce budget 2026 serait fragilisé sans la vente du bâtiment de logements et des terrains (ex-mgen) situé au 1001 route des Grandes Alpes. Le Maire répond que cette vente est quasiment une opération nulle pour la Commune. Dans la section d'investissement, la vente rapporte 2 550 000€ (recette) et le rachat à l'Etablissement Public Foncier du portage du bâtiment et des terrains coûte 2 283 159.76€ (dépense) ; donc cette vente n'a pas du tout servi à équilibrer le budget principal.

Le Maire conclut en rappelant que des marges financières de près de 1 028 000 € (750 000€ sur le budget principal, 278 000€ sur le budget eau et assainissement) sont inscrites dans ces budgets 2026 que la prochaine municipalité pourra ventiler par décision modificative.

Après discussion, les élus approuvent, à 12 voix pour et 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE), les budgets primitifs 2026 tels que présentés ci-dessus.

En vertu de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique sera jointe à ce procès-verbal et mise en ligne sur le site internet de la Commune aux côtés des budgets primitifs 2026 (rubrique Mairie/Finances).

SUBVENTION D'EXPLOITATION ET D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE DES REMONTEES MECANQUES

Le Maire rappelle que ces budgets primitifs 2026 contiennent une subvention d'exploitation de 570 000 € en fonctionnement et une subvention de 230 000 € en investissement, amortissable sur 20 ans ; du budget principal vers le budget annexe des remontées mécaniques.

Après discussion, les élus approuvent, à 12 voix pour et 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE), les subventions du budget principal vers le budget des remontées mécaniques d'un montant total de 800 000€.

CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE AU PERISCOLAIRE

Le Maire passe la parole à Sylviane COTTET DUMOULIN, en charge notamment du scolaire et périscolaire qui rappelle aux élus le départ à la retraite d'Annie VIGNOCCHI au 1^{er} mars prochain.

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme que la Mairie a du mal à recruter, notamment en raison des horaires hachés dans la même journée. Cependant, elle ajoute qu'une personne de la Commune pourrait assurer le temps de la cantine et une nouvelle organisation en interne du périscolaire permettrait d'assurer la garderie du soir. Par contre, il manque toujours une personne pour assurer le ménage dans les locaux.

C'est pourquoi, Sylviane COTTET DUMOULIN propose de créer 2 postes de vacataires pour pouvoir embaucher en vacation pour les missions suivantes : garderie du matin et du soir, restauration scolaire et ménage de l'école primaire. Pour plus de souplesse, elle propose de créer ces postes du 23 février au 30 avril 2026 ; ce qui permettra à la nouvelle municipalité de se prononcer sur la suite de cette organisation.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité, la création de 2 postes de vacataires au périscolaire pour les missions suivantes, garderie du matin et du soir, restauration scolaire et ménage de l'école, pour la période allant du 23 février au 30 avril 2026 inclus et avec une rémunération au forfait brut de 25 € de l'heure.

VENTE DES 6 SWINCARS - BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES

Le Maire propose aux élus de se positionner sur l'intention ou non de vendre les 6 swincars (voiture araignée électrique). Les frais d'entretien et les réparations sont très chers, les batteries ne tiennent pas et cette activité immobilise une personne de la station.

Le Maire confirme qu'ils ont été acquis par la Commune en 2022, dans le cadre du développement estival pour 103 997.50 € HT. Cette acquisition a été subventionnée à 80% par la Région et la Département, leur revente impliquera un remboursement partiel des subventions perçues.

Le Maire confirme que l'entreprise E-mouv Nature propose un rachat des 6 swincars à 20 000€ HT.

Estelle COUDERT interroge le Maire sur les karts et les trottinettes. Il confirme que ces activités fonctionnent très bien. Sophie COTTET précise que cette acquisition n'a pas fait l'objet d'un vote au Conseil municipal. Le Maire répond que les swincars ont été acquis, aux côtés des trottinettes, karts... dans le cadre du projet global de développement des activités d'été à la station.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité l'intention de vendre les 6 swincars pour 20 000 € HT à l'entreprise E-mouv Nature.

RETOUR SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de ces décisions, le Maire confirme la concession d'un columbarium au cimetière pour 30 ans au nom de Jean-Pierre BOUJON.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 22 janvier 2026.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	MO/PC07423824B0010M01 17/12/2025 BURRAGE Chris 71 impasse des Fleurs d'eau Modif. Emprise et implantation maison	G 1027-929	UC	bleue 52A
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	MO/PC07423823B0011M01 23/12/2025 BAUD Alexandre 967 route de la Moussière Terrasse	AI 425 255-84	UHpa UH	bleue 60A
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC0742382500030 25/12/2025 DESSAIN Luke 616 route de la Ficle Surélévation toiture, création habitation, place parking, balcons, escalier, modif.	B 2153	N-UH	bleue 42H rouge 41X
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC0742382600001 09/01/2026 SAINT Liam 561 route de la Moussière Transfo grange en logement, création abri voiture	AI 508 512-514	UH-A	bleues 52A-61A rouge 59X

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	MO/PC07423823B0003M02 12/01/2026 SCI WISTERIA 182 impasse de la Grotte Réfection toiture + velux	C 1717 1715-2818		

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP07423824B0061T01 05/01/2026 SARL MA JUBERLO Abbaye Nord Transfert DP LB Création Immobilière			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500113 16/12/25 NOVALPS cu de simple information Plan d'Avoz	AD 494 495-497		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500114 23/12/25 Me DERONT cu de simple information 53 impasse du Charnier	B 2224 2228-2232 2233		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600001 06/01/2026 NOVALPS cu de simple information 110 route de la télécabine			
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600002 08/01/2026 NOVALPS cu de simple information Plan du Milieu	AE 319-318		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600003 19/01/2026 Office des Arts cu de simple information 60 chemin du Sculpteur	G 838-1206 420-750		

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600004 19/01/26 NOVALPS cu de simple information La Moussière	G 965 968-973		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600005 19/01/26 NOVALPS cu de simple information 2818 route de la Moussière	G 966-969 971-976		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600006 20/01/2026 Me FAVRE cu de simple information 110 route de la télécabine	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071		

Le Maire présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
PC25017	COTTET GALLAY Patrice	159 impasse du Cordonnier	Transfo grange en extension habitation	Rejet tacite 29/01/2026
PC25028	NERRIERE Thierry	Impasse Girod	Construction maison	ACCORD 26/01/2026
PC25029	EDWARDS Perrine	561 route de la Moussière	Démolition garage, construction maison et garage	REFUS 23/01/2026
PC25030	DESSAIN Luke	616 route de la Ficle	Surélévation toiture, modif. ouvertures, création balcon et escaliers, création d'un logement, création place de parking	REFUS 21/01/2026

COMPTE-RENDU DIVERSES REUNIONS

CCID – Commission Communale des Impôts Directs – 26 janvier 2026

Le Maire confirme la tenue de la CCID.

QUESTIONS DIVERSES

SAEM du Roc d'Enfer – tribunal de commerce du 26 janvier 2026

Le Maire confirme que la SAEM du Roc d'Enfer a été placée en redressement judiciaire à sa demande et que le Tribunal de commerce a accepté. Cela permet de prolonger la procédure de 6 mois et de terminer le plan de sauvegarde.

Catherine CULLAZ demande au Maire s'il y avait une autre solution. La seule solution aurait été de trouver un investisseur tout de suite. L'administrateur judiciaire MEYNET a donc diffusé une annonce légale.

Le Maire confirme avoir des lettres d'engagements de privés pour remonter au capital. Il informe les élus de l'ouverture prochaine d'une cagnotte en ligne, ouverte aux particuliers. Après les élections municipales de mars, un travail sera mené avec la Préfecture au sujet de la recapitalisation de la SAEM du Roc d'Enfer par la Commune, principale actionnaire.

Le Maire confirme que c'est une bonne saison, l'enneigement est parfait et 100% du domaine skiable est ouvert. Au 29 janvier 2026, le chiffre d'affaires est de + 100 000€ par rapport à la même date en 2025. L'augmentation est donc de +7%, et +25% sur janvier uniquement.

Sophie COTTET intervient en indiquant que la saison d'hiver n'est pas terminée et revient sur le chiffre d'affaires de l'été 2025 qu'elle avait demandé lors de la dernière séance. Sylviane COTTET DUMOULIN répond que le CA de l'été 2025 est de 149 913 € après répartition des Portes du Soleil, et cela sur moins de 2 mois (7 semaines exactement). Le Maire confirme que le bilan de l'exercice comptable allant du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025 clôt au petit équilibre (affaire prudhomme de 400 000€ en suspend).

Portes ouvertes de la médiathèque

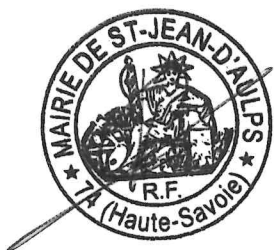
Le Maire rappelle les portes ouvertes de la médiathèque le samedi 31 janvier de 14h à 19h. Près de 200 personnes sont venues découvrir ce nouvel équipement, une vingtaine de nouvelles inscriptions ont été saisies et près de 150 ouvrages ont été empruntés. Le Maire confirme la réussite de cette 1^{ère} journée.

Démission de Rébecca VERMANT

Sophie COTTET interroge le Maire sur la démission de Rébecca VERMANT de ses postes d'adjointe, conseillère municipale, conseillère communautaire et administratrice de la SAEM du Roc d'Enfer. Le Maire confirme que chacun est libre et que ses motivations ont été adressées par mail à l'ensemble des élus.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le lundi 2 mars 2026.

Le Maire,
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,
Vincent FREMONT

